
États financiers de Les YMCA du Québec

31 décembre 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière.....	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires.....	8-16

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Les YMCA du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Les YMCA du Québec (le « YMCA »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du YMCA au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du YMCA conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport à la communauté, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport à la communauté avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du YMCA à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le YMCA ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du YMCA.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du YMCA.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du YMCA à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le YMCA à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 13 mars 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A132478

Les YMCA du Québec

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	Notes	2024	2023
		\$	\$
Produits			
Activités des programmes	13	18 523 912	17 627 934
Ententes de services et subventions pour programmes		40 589 531	38 570 378
Loyer		2 242 064	1 384 123
Subventions pour les installations et intérêts		2 831 996	3 422 334
Dons de la Fondation des YMCA du Québec		1 397 857	2 026 703
Centraide du Grand Montréal		1 057 750	1 283 130
Honoraires de gestion		2 309 102	2 157 679
Revenus de placement		3 173 287	2 401 707
Ententes à impact social		662 076	1 107 383
		72 787 575	69 981 371
Charges			
Salaires et charges sociales		43 489 970	39 399 851
Dépenses liées aux programmes		6 191 244	7 577 816
Réparations et remplacements, fournitures d'entretien et contrats de service		7 829 874	6 770 951
Chauffage et électricité		1 148 195	1 207 006
Frais de location		2 269 233	1 903 975
Dépenses de bureau		1 414 674	1 392 283
Honoraires		2 588 913	1 519 257
Frais de promotion		2 330 655	1 108 999
Frais d'employés et perfectionnement du personnel		1 032 262	836 036
Assurances et taxes		1 285 270	1 366 800
Frais bancaires		414 602	341 156
Honoraires versés à YMCA Canada et autres cotisations		786 842	788 825
Mauvaises créances (recouvrées)		103 075	(7 613)
Autres charges		147 849	131 486
		71 032 658	64 336 828
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants		1 754 917	5 644 543
Intérêts sur la dette et autres frais de financement		(54 800)	(79 348)
Variation de la juste valeur du contrat d'échange de taux d'intérêt		(99 820)	(79 832)
Amortissement des immobilisations corporelles		(2 616 186)	(2 660 908)
Amortissement des immobilisations incorporelles		(177 418)	(154 143)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	8	1 800 150	1 537 199
Excédent des produits sur les charges avant le gain à la cession d'immobilisations corporelles destinées à la vente et le gain à la cession d'immobilisations corporelles		606 843	4 207 511
Gain à la cession d'immobilisations corporelles destinées à la vente		3 284 583	—
Gain à la cession d'immobilisations corporelles		—	504 295
Excédent des produits sur les charges		3 891 426	4 711 806

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Les YMCA du Québec
État de l'évolution de l'actif net
Exercice terminé le 31 décembre 2024

	Investi en immobilisations	Grevé d'une affectation d'origine interne	Non grevé d'affectations	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	8 852 224	2 000 000	22 685 868	33 538 092
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(853 389) ⁽¹⁾	—	5 565 195	4 711 806
Investissement en immobilisations	464 209 ⁽²⁾	—	(464 209)	—
Virement	—	18 000 000	(18 000 000)	—
Solde au 31 décembre 2023	8 463 044⁽³⁾	20 000 000	9 786 854	38 249 898
Excédent des produits sur les charges	2 191 309⁽¹⁾	—	1 700 117	3 891 426
Investissement en immobilisations	(921 080)⁽²⁾	—	921 080	—
Solde au 31 décembre 2024	9 733 273⁽³⁾	20 000 000	12 408 051	42 141 324

	2024	2023
	\$	\$
⁽¹⁾ Ventilation :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 616 186)	(2 660 908)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(177 418)	(154 143)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	1 800 150	1 537 199
Gain à la cession d'immobilisations corporelles destinées à la vente	3 284 583	—
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	—	504 295
Variation de la juste valeur du contrat d'échange de taux d'intérêt	(99 820)	(79 832)
	2 191 309	(853 389)
⁽²⁾ Ventilation :		
Encaissement des subventions à recevoir	(113 366)	(83 077)
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 200 733	591 245
Acquisition d'immobilisations incorporelles	73 432	308 642
Produit de la cession d'immobilisations corporelles destinées à la vente	(3 430 724)	—
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	—	(504 295)
Remboursement de la dette	397 807	387 998
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles, nette du montant transféré aux produits reportés liés aux activités de programmes	(48 962)	(236 304)
	(921 080)	464 209
⁽³⁾ Ventilation :		
Subventions à recevoir à court terme	145 994	142 180
Subventions à recevoir à long terme	523 058	640 238
Immobilisations corporelles	17 558 870	20 603 432
Immobilisations incorporelles	1 129 898	1 233 884
Immobilisations corporelles destinées à la vente	2 622 805	139 837
Tranche à court terme de la dette	(2 350 030)	(397 807)
Dette	—	(2 350 030)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(9 942 005)	(11 693 193)
Contrat d'échange de taux d'intérêt	44 683	144 503
	9 733 273	8 463 044

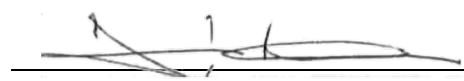
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

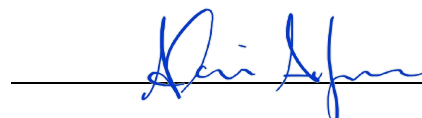
Les YMCA du Québec
État de la situation financière
au 31 décembre 2024

	Notes	2024	2023
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Encaisse		8 524 634	8 361 516
Placements	3	101 556	14 191 337
Débiteurs	4	7 328 977	8 203 371
Subventions à recevoir	7	145 994	142 180
Somme à recevoir de la Fondation des YMCA du Québec	9	2 460 533	951 543
Fournitures et charges payées d'avance		1 489 418	1 263 407
Immobilisations corporelles destinées à la vente		2 622 805	139 837
		22 673 917	33 253 191
Placements	3	25 992 262	13 839 932
Balance de prix de vente à recevoir afférente à la cession d'immobilisations corporelles destinées à la vente	14	1 400 000	—
Subventions à recevoir	7	523 058	640 238
Immobilisations corporelles	5	17 558 870	20 603 432
Immobilisations incorporelles	6	1 129 898	1 233 884
Contrat d'échange de taux d'intérêt		44 683	144 503
		69 322 688	69 715 180
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		7 161 994	7 246 449
Produits reportés liés à des activités de programmes		5 817 445	8 003 720
Autres produits reportés		1 909 890	1 774 083
Tranche à court terme de la dette	7	2 350 030	397 807
		17 239 359	17 422 059
Dette	7	—	2 350 030
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	8	9 942 005	11 693 193
		27 181 364	31 465 282
Engagements	11		
Actif net			
Investi en immobilisations		9 733 273	8 463 044
Grevé d'une affectation d'origine interne	12	20 000 000	20 000 000
Non grevé d'affectations		12 408 051	9 786 854
		42 141 324	38 249 898
		69 322 688	69 715 180

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

 , administrateur

 , administrateur

Les YMCA du Québec
État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 décembre 2024

	Notes	2024	2023
		\$	\$
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits sur les charges		3 891 426	4 711 806
Ajustements pour :			
Variation de la juste valeur des placements		(1 696 629)	(1 093 881)
Amortissement des immobilisations corporelles		2 616 186	2 660 908
Amortissement des immobilisations incorporelles		177 418	154 143
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		(1 800 150)	(1 537 199)
Gain à la cession d'immobilisation corporelles destinées à la vente		(3 284 583)	—
Gain à la cession d'immobilisations corporelles		—	(504 295)
Variation de la juste valeur du contrat d'échange de taux d'intérêt		99 820	79 832
		3 488	4 471 314
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	10	(3 521 488)	44 077
		(3 518 000)	4 515 391
Activités d'investissement			
Acquisition de placements		(10 464 645)	(5 327 857)
Cession de placements		14 098 725	1 020 447
Produit de la cession d'immobilisations corporelles destinées à la vente		2 030 724	—
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		—	504 295
Acquisition d'immobilisations corporelles		(2 200 733)	(591 245)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(73 432)	(308 642)
		3 390 639	(4 703 002)
Activités de financement			
Encaissement des subventions à recevoir		113 366	83 077
Remboursement de la dette		(397 807)	(387 998)
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		574 920	284 704
		290 479	(20 217)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse		163 118	(207 828)
Encaisse au début		8 361 516	8 569 344
Encaisse à la fin		8 524 634	8 361 516

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Opération sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice, le YMCA a disposé d'une immobilisation destinée à la vente pour un montant de 3 430 724 \$. De ce montant, 2 030 724 \$ a été encaissé et une balance de prix de vente de 1 400 000 \$ est présentée à l'actif, ce qui n'a pas eu d'incidence sur la trésorerie.

1. Statuts et nature des activités

Les YMCA du Québec (le « YMCA ») est un organisme de bienfaisance voué à l'épanouissement du corps, de l'intelligence et de l'esprit de chacun ainsi qu'au développement de l'autonomie des personnes, des familles et des collectivités.

Par ses interventions, ses programmes et ses services, le YMCA vise à répondre aux besoins et aux attentes de la communauté. Il travaille de concert avec les personnes des communautés locales et des pays en développement, en vue d'obtenir la justice sociale et la maîtrise du milieu de vie.

Le YMCA a été constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et est reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

Le YMCA applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports affectés aux immobilisations corporelles sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises afférentes à ces apports.

Les revenus afférents aux activités des programmes sont comptabilisés lorsque les services sous-jacents à ces revenus ont été rendus.

Les honoraires de gestion liés à la gestion du centre communautaire et sportif municipal Saint-Roch sont comptabilisés lorsque les services correspondants sont rendus.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où le YMCA devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par le YMCA dans le cadre de l'opération.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des participations dans des fonds communs est établie à partir de la valeur des parts déterminée par le gestionnaire des fonds. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et pertes non réalisés, sont incluses dans les revenus de placement.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé dans l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, le YMCA comptabilise dans l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et lorsque la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-valeur, la moins-valeur déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Contrat d'échange de taux d'intérêt

Le YMCA recourt à un contrat d'échange de taux d'intérêt pour gérer son risque de taux d'intérêt afférent aux acceptations bancaires. Le YMCA a choisi de ne pas préparer la documentation requise pour l'application de la comptabilité de couverture.

Par conséquent, le contrat d'échange de taux d'intérêt est constaté à la juste valeur à l'état de la situation financière à titre d'actif ou de passif. La juste valeur est déterminée à partir des cotes boursières et des cours obtenus d'institutions financières pour des instruments financiers dérivés identiques ou semblables. La variation de la juste valeur du contrat d'échange de taux d'intérêt est présentée à l'état des résultats à titre de variation de la juste valeur du contrat d'échange de taux d'intérêt.

Fournitures

Les fournitures sont évaluées au moindre du coût et de la valeur de remplacement. La méthode du premier entré, premier sorti est utilisée dans le calcul du coût.

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles destinées à la vente

Les immobilisations corporelles destinées à la vente sont évaluées à la valeur comptable nette ou à leur juste valeur diminuée des frais de vente si cette dernière est inférieure. Les immobilisations corporelles destinées à la vente ne sont pas amorties.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, comptabilisées au coût, sont amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

Bâtiments	25 et 40 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Rénovations majeures	10 ans
Véhicules, mobilier et matériel	3 à 5 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, constituées de logiciels, sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur une période de 3 à 10 ans.

Réduction de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation corporelle ou incorporelle. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Produits reportés liés à des activités de programmes

Les produits reportés liés à des activités de programmes proviennent des programmes de développement communautaire qui sont financés au moyen de subventions gouvernementales, d'apports de divers bailleurs de fonds et des dons de la Fondation des YMCA du Québec.

Autres produits reportés

Les autres produits reportés représentent des sommes reçues dont les services seront rendus au cours de l'exercice suivant.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Placements

	2024	2023
	\$	\$
Dépôt à terme, portant intérêt à 4,00 % (3,25 % en 2023), échéant en février 2026 (en août 2024 en 2023)	100 000	100 000
Certificat de placement garanti, portant intérêt à 5,72 %, échu au cours de l'exercice	—	2 000 000
Certificat de placement garanti, portant intérêt à 5,83 %, échu au cours de l'exercice	—	2 000 000
Certificat de placement garanti, portant intérêt à 5,75 %, échu au cours de l'exercice	—	2 000 000
Certificat de placement garanti, portant intérêt à 5,86 %, échu au cours de l'exercice	—	2 000 000
Certificat de placement garanti, portant intérêt à 5,71 %, échu au cours de l'exercice	—	3 000 000
Certificat de placement garanti, portant intérêt à 5,41 %, échu au cours de l'exercice	—	1 000 000
Certificat de placement garanti, portant intérêt à 5,65 %, échu au cours de l'exercice	—	1 000 000
Certificat de placement garanti, portant intérêt à taux variable (5,20 % en décembre 2023), échu au cours de l'exercice	—	1 000 000
Fonds communs diversifiés	25 992 262	13 838 652
Intérêts courus	1 556	92 617
	26 093 818	28 031 269
Tranche à court terme	101 556	14 191 337
	25 992 262	13 839 932

4. Débiteurs

	2024	2023
	\$	\$
Clients	615 069	347 313
Provision pour créances douteuses	(30 329)	(7 321)
	584 740	339 992
Bailleurs de fonds pour les programmes communautaires et autres	6 334 837	7 737 885
Taxes à recevoir	409 400	125 494
	7 328 977	8 203 371

5. Immobilisations corporelles

	2024			2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	785 398	—	785 398	2 095 141
Bâtiments, améliorations locatives et rénovations majeures	46 796 647	31 569 018	15 227 629	17 264 878
Véhicules, mobilier et matériel	13 006 092	11 460 249	1 545 843	1 243 413
	60 588 137	43 029 267	17 558 870	20 603 432

6. Immobilisations incorporelles

	2024			2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	1 676 870	546 972	1 129 898	1 233 884

7. Dette

	2024	2023
	\$	\$
Acceptations bancaires liées au Centre YMCA Cartierville	2 350 030	2 747 837
Tranche à court terme	2 350 030	397 807
	—	2 350 030

En vertu d'une convention de crédit, le YMCA a obtenu, le 31 mars 2010, des facilités de crédit d'un montant initial de 7 000 000 \$ et de 964 000 \$ pour des périodes de 7 ans et de 5 ans, respectivement, lui permettant d'effectuer des emprunts sous la forme d'acceptations bancaires à escompte d'une durée pouvant varier entre un mois et un an. Ces facilités de crédit, d'un montant de 5 552 770 \$ et de 486 587 \$, qui avaient été renouvelées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, sont venues à échéance au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021. Une de ces facilités de crédit d'un montant de 3 881 303 \$ a été renouvelée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

7. Dette (suite)

Elle vient à échéance le 30 décembre 2025. Les acceptations bancaires à escompte détenues au 31 décembre 2024 sont liées au Centre YMCA Cartierville, ont une durée d'un mois, une valeur nominale de 3 881 303 \$ et viennent à échéance le 30 décembre 2025. Afin de couvrir le risque lié aux fluctuations éventuelles des taux d'intérêt sur ces acceptations bancaires, le YMCA a conclu un contrat d'échange de taux d'intérêt. Ce contrat, d'un montant nominal initial de 3 881 303 \$ et réduit périodiquement selon un échéancier prédéterminé jusqu'à son échéance prévue le 30 décembre 2025, permet au YMCA de payer un taux d'intérêt effectif de 1,06 % plus des frais d'estampillage de 1,59 % sur ses acceptations bancaires. Une somme initiale de 1 957 430 \$ de l'emprunt est subventionnée par un organisme externe.

Le maintien de ce financement est sujet au respect par le YMCA de ratios financiers liés à la couverture du service de la dette et au maintien d'un montant minimal d'avoir net. Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2024.

Subventions à recevoir afférentes à la dette subventionnée

Le solde des subventions à recevoir d'un montant de 669 052 \$ (782 418 \$ en 2023) relatif à la dette subventionnée est présenté comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Subventions à recevoir à court terme	145 994	142 180
Subventions à recevoir à long terme	523 058	640 238
	669 052	782 418

Les organismes subventionneurs ont également accepté de payer les intérêts se rattachant à la dette subventionnée. La charge d'intérêts subventionnée s'élève à 19 364 \$ (21 592 \$ en 2023).

8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont des apports reçus de la Fondation des YMCA du Québec, d'organismes gouvernementaux, de la Ville de Montréal et de sociétés privées. Ces apports visent principalement les immeubles du Centre YMCA Cartierville, du Centre YMCA du Parc, du Centre YMCA Centre-Ville, du camp YMCA Kanawana et des améliorations apportées à une garderie. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début	11 693 193	12 994 088
Apports reçus au cours de l'exercice	574 920	284 704
Amortissement de l'exercice	(1 800 150)	(1 537 199)
Montant transféré aux produits reportés liés aux activités de programmes	(525 958)	(48 400)
Solde à la fin	9 942 005	11 693 193

9. Fondation des YMCA du Québec

Les états financiers n'incluent pas les actifs, les passifs, ni les activités de la Fondation des YMCA du Québec (la « Fondation »). La Fondation a été établie dans le but de s'occuper des activités de financement du YMCA, qui, par conséquent, détient un intérêt économique dans la Fondation.

La Fondation des YMCA du Québec a modifié la fin de son exercice qui se terminait le 31 décembre pour le 31 mars à compter du 31 mars 2025.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, le YMCA a comptabilisé un revenu de 1 397 857 \$ (2 026 703 \$ en 2023), des apports reportés afférents aux immobilisations de 136 000 \$ (284 704 \$ en 2023) et a réduit les produits liés à des activités de programmes de 1 016 013 \$ (306 479 \$ en 2023) pour un total de 517 844 \$ (2 004 928 \$ en 2023) provenant de la Fondation.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui représente le montant de la contrepartie établi et accepté par les parties.

Le tableau suivant présente le sommaire de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2023, ainsi que les résultats de ses activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, qui représentent les données financières auditées de la Fondation disponibles les plus récentes.

	2023
	\$
Situation financière	
Total de l'actif	7 061 521
Total du passif	2 007 051
Total des soldes de fonds	5 054 470

Le passif inclut un montant total de 951 543 \$ payable au YMCA.

	2023
	\$
Résultat des activités de fonctionnement	
Soldes de fonds au début	5 265 592
Total des produits autres que les dotations	2 849 057
Dotations	—
Total des charges et des dons	(3 060 179)
Diminution nette des fonds	(211 122)
Soldes de fonds à la fin	5 054 470

10. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	2024	2023
	\$	\$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement</i>		
Débiteurs	874 394	(3 124 415)
Somme à recevoir de la Fondation des YMCA du Québec	(1 508 990)	205 914
Fournitures et charges payées d'avance	(226 011)	(177 794)
Créditeurs et charges à payer	(84 455)	973 527
Produits reportés liés à des activités des programmes	(2 712 233)	2 120 313
Autres produits reportés	135 807	46 532
	(3 521 488)	44 077

11. Engagements

Le YMCA s'est engagé à louer des locaux en vertu de baux et a signé des contrats de service avec des fournisseurs qui viennent à échéance jusqu'en 2028. Les versements futurs s'élèveront à 2 643 599 \$ et comprennent les paiements suivants pour les prochains exercices :

\$

2025	1 697 427
2026	240 979
2027	204 993
2028	500 200

12. Actif net grevé d'une affectation d'origine interne

Cette affectation représente les ressources réservées par le conseil d'administration pour assurer un maintien des activités liées à la mission du YMCA.

13. Aide financière

En tant qu'organisme de bienfaisance, le YMCA offre un programme d'aide financière à sa clientèle qui répond à des critères précis. L'accès pour tous permet à des individus ne disposant pas de ressources financières suffisantes d'avoir accès à ces activités communautaires ou physiques à tarif réduit. Ce montant totalise 740 153 \$ en 2024 (672 077 \$ en 2023).

14. Balance de prix de vente à recevoir afférente à la cession d'immobilisations corporelles destinées à la vente

La balance de prix de vente à recevoir d'un montant de 1 400 000 \$ (montant de valeur nulle en 2023) ne porte pas intérêt. Cette balance de prix de vente à recevoir est garantie par une hypothèque sur la propriété et est à recevoir le 25 mars 2026.

15. Instruments financiers

En raison de ses actifs financiers et passifs financiers, le YMCA est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers du YMCA fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de prix autre, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Le YMCA est exposé à certains de ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants :

a) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Le YMCA est exposé à un risque de prix autre en raison de ses placements en fonds communs diversifiés, dont la valeur fluctue en fonction du cours de marché.

b) Risque de taux d'intérêt

Les intérêts relatifs à une tranche de la dette sont subventionnés. Conséquemment, les risques de trésorerie sont minimes.

Le YMCA est exposé au risque de taux d'intérêt découlant des variations dans le taux de base, puisque les acceptations bancaires portent intérêt à taux variable. Afin de gérer cette volatilité, le YMCA a un contrat d'échange de taux d'intérêt dans le but de fixer les taux d'intérêt des acceptations bancaires portant intérêt à 1,06 % et venant à échéance le 30 décembre 2025.

Le placement en dépôt à terme porte intérêt à taux fixe. Une variation du taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ce placement.

Risque de crédit

Le YMCA consent du crédit à ses usagers dans le cours normal de ses activités et maintient des provisions pour créances douteuses, le cas échéant.